

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 11 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES  
91750



## ORDRE DU JOUR

- 1- **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 OCTOBRE 2020**
- 3- **POINT SUR LA SECURITE**
- 4- **ADMINISTRATION GENERALE**
  - 4.1- Mise en place d'un service d'information en temps réel via une application mobile
  - 4.2- Sélection des prestataires pour l'application
- 5- **TELETHON**
  - 5.1- Bilan des opérations réalisées sur la commune – Année 2020
- 6- **NOEL**
  - 6.1- Bilan des décorations de Noël mises en place par les élus de la Majorité
- 7- **ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
  - 7.1- Décision modificative au Budget
  - 7.2- Opposition du transfert de pouvoirs de police administrative du Maire à la CCVE
  - 7.3- Convention avec la CCVE pour l'achat d'équipements de protection dans le cadre de la crise COVID-19
  - 7.4- Délibération pour dossier de budget participatif à l'achat d'équipement électrique pour le service technique (avec la Région)
  - 7.5- Convention d'offre de concours avec ECT (ENVIRO- CONSEIL- TRAVAUX) relative à l'aménagement paysager du futur Centre Equestre
  - 7.6- Mémoire au Tribunal Administratif relatif à un recours contre la commune d'un administré
  - 7.7- Projet de spectacle de Noël aux enfants des écoles
- 8- **INFORMATIONS**
  - 8.1- Dossier Orange – Antennes 2, 3,4 et 5G
  - 8.2- Information sur les travaux du préau de l'école maternelle
  - 8.3- Réflexion sur le projet d'agrandissement du cimetière

L'an deux mille VINGT, le onze Décembre, à dix-neuf heures zéro minute, en LA SALLE POLYVALENTE, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 07 Décembre 2020, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

Étaient présents : Audrey FAVIER, Marie BOUDOT, Mohamed BEN OUADA, Stéphane BOUDOT, Guillaume VANIER, Mélanie JOYEAU, Nicolas LEONE, Maël GUERBADOT, Gérard MARAIS, Virginie GHERPELLI, Diane ROUCHE, Latefa BENHAMDANE, François SOZZI, Pierre FREGOLENT, Pascale AMIOT, Didier GEOFFROY.

Étaient absentes excusées : Nathalie SOUMAT (pouvoir donné à Sami BEN OUADA), Sylvie LEVEAU.

Était absent ///

Date de convocation : 07/12/2020

Date d'affichage : 07/12/2020

Secrétaire de séance : Nicolas LEONE

## **19 heures 10 ouverture de la séance**

**Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire Sami BEN OUADA déclare que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal de pouvoir aborder le point : 7.1. « Décision modificative au Budget » en premier lieu avant le point 3. « Point sur la sécurité », et de rajouter deux points d'information « Informations CCVE » et « Informations subventions ».

*Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'ordre du jour.*

### **1- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Nicolas LEONE est nommé Secrétaire de séance.

### **2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 Octobre 2020**

Aucune observation particulière

Monsieur le Maire remercie Monsieur CARRIERE, commissaire aux comptes qui a été en charge de l'audit financier cette année et Madame GRANGE, Trésorière de La Ferté Alais et en charge des comptes de la commune, d'être présents ce soir à sa demande.

#### **7.1- Décision Modificative au Budget**

**19 heures 15** - Monsieur le Maire informe d'une suspension de séance de 20 minutes et donne la parole à Monsieur CARRIERE qui souhaite donner des précisions et compléments d'informations sur son rapport de l'audit financier de la commune.

#### **19 heures 15 - Arrivée de Monsieur VANIER.**

**19 heures 28** - Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et poursuit l'ordre du jour. Et remercie de nouveau Monsieur CARRIERE pour sa disponibilité et son travail.

Afin de pouvoir expliquer le fonctionnement d'un budget communal, Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANGE.

En matière de finances locales, la commune, pour réaliser ses dépenses et encaisser ses recettes, doit établir un budget. Ce budget, dit budget communal, est à la fois un acte de prévision et d'autorisation et il est composé de dépenses limitatives et de recettes estimatives.

Il peut, durant l'exercice, être modifié d'une ou plusieurs décisions modificatives. Il n'est effectivement pas inconvenant de voter plusieurs DM lors d'un même exercice.

Le Compte Administratif est, en fin d'année, le bilan financier de l'ordonnateur qui doit être en concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

L'ordonnateur, c'est-à-dire la Mairie, ordonne l'encaissement ou le décaissement et le Trésorier, le payeur, effectue les opérations de paiements ou d'encaissements. C'est ce qu'on appelle la séparation des pouvoirs

Monsieur le Maire remercie vivement Madame GRANGE de sa présence et son intervention.

Il est précisé que le document de la décision modificative mise au vote ce soir a été remise sur table à l'ensemble des conseillers avec d'autres documents.

Monsieur Mohamed BEN OUADA, Adjoint aux finances, prend la parole et donne lecture de la décision modificative au budget. Il précise qu'il n'y a pas de réajustement au niveau de la section d'investissement.

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	+54 627,06			
65	+30 363,67			
66	+247,44			
67	-153,35			
013		+1 241,01		
70		-3651,07		
73		+54 106,53		
74		+10 086,15		
75		+10 855,27		
77		+12 446,93		
<b>TOTAL</b>	<b>85 084,82</b>	<b>85 084,82</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BEN OUADA, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la modification au budget primitif comme ci-dessus présentée.

### 3- POINT SUR LA SECURITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEONE pour une information sur les défibrillateurs.

Celui-ci explique qu'il s'agit d'un projet d'achat indispensable et dont la commune est dépourvue. Un défibrillateur est utilisable par tout le monde, pas de formation nécessaire pour l'utiliser puisqu'une notice d'emploi est insérée avec l'appareil. Le seul défibrillateur présent sur le territoire de la commune aujourd'hui se situe dans les locaux de SOS Médecins, qui reste un lieu privé

Selon le décret de 2018, tout ERP de catégorie 4 (donc la salle polyvalente) doit en être équipé. Il doit être installé à l'extérieur et facilement accessible.

Le cout moyen d'un appareil est d'environ 1500€, auquel il faut ajouter une armoire de protection d'un montant approximatif de 400€ et il serait préférable également de prévoir une maintenance par une société habilitée.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour un engagement pour l'année prochaine à l'acquisition d'un défibrillateur.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord à ce projet et s'engage à faire les démarches nécessaires pour s'équiper conformément à la loi.*

A son tour Monsieur SOZZI intervient sur le sujet des caméras de surveillance sur la commune.

Il explique que les caméras existantes ne fonctionnent pas de manière optimale, ne sont pas en nombre suffisant et que le logiciel de traitement est aujourd'hui devenu obsolète.

Il informe au passage le Conseil que, pour plus d'efficacité, la Municipalité a récemment modifier l'orientation des caméras sur de nouveaux axes de contrôle pour une surveillance maximale.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOZZI pour son rôle et son implication dans ses fonctions de surveillance municipale (passages réguliers et quotidiens) sur l'ensemble du territoire de la commune.

D'autre part Monsieur SOZZI précise que la sirène d'alarme à la population ne fonctionne plus depuis le mois dernier.

Monsieur le Maire explique que les services de la Préfecture nous ont informés que le système d'alarme de la commune ne faisait pas partie du RNA (Réseau National d'Alarme), n'était plus conforme et que de ce fait 2 possibilités s'offrent à la commune :

- Soit signer une convention avec la Préfecture pour la rétrocession du système avec remise de la plaque appartenant à l'Etat et à charge de la commune de réparer la sirène et l'entretenir en fonctionnement.
- Soit laisser le système en l'état.

Et que considérant l'appareillage existant il n'y a pas d'obligation pour la commune de posséder un système d'alarme à la population.

Monsieur le Maire propose de laisser le système en l'état pour le moment.

## **4 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **4.1- Mise en place d'un service d'information en temps réel via une application mobile**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FAVIER.

Depuis leur installation en qualité d'élus, ils ont essayé de diffuser un maximum d'informations aux Chevannais et ce, le plus largement possible via : le site internet de la commune, Facebook, les panneaux d'affichage communaux ou des tracts dans les boîtes aux lettres.

Aujourd'hui ils souhaiteraient élargir cette diffusion par le biais d'une application mobile permettant une transmission spontanée d'informations en temps réel.

*Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord à l'installation d'une application mobile d'informations*

### **4.2- Sélection des prestataires pour l'application**

Madame FAVIER poursuit son exposé et présente 2 différents prestataires compétents en la matière.

Elle explique que, pour faire un choix, il faut au préalable déterminer l'objectif recherché, à savoir :

- De l'information uniquement (pour un coût annuel de 130€)
- De l'information + alertes + sondages (pour un coût de 2500€ une seule fois et illimité dans le temps)

Madame FAVIER précise qu'à son sens la 2<sup>e</sup> option n'est pas forcément nécessaire ni opportune.

Elle présente donc l'application Panneau Pocket, simple, efficace et qui permettrait à tous d'être informés en temps réel sur simple installation de l'application sur son smartphone

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le prestataire dénommé Panneau Pocket au cout annuel de 130€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier*

## **5 – TELETHON**

### **5.1- Bilan des opérations réalisées sur la commune – Année 2020**

Madame FAVIER, Adjointe au Maire, présente un bilan des animations réalisées dans le cadre de l'édition 2020 du Téléthon qui s'est tenu le premier week-end de décembre, animations organisées par la commune avec la participation de commerçants, d'associations et de particuliers.

### **20 heures 01 Madame ROUCHE sort de la salle de réunion**

Madame FAVIER présente donc une nouvelle fois les actions menées : les bouchons à l'école du Centre, le pourcentage reversé par nos restaurateurs sur les commandes reçues entre le 4 et le 6 décembre, ainsi que la brocante de Monsieur et Madame LEMOINE (auquel d'autres Chevannais ont apporté leur contribution en amenant des jouets) dont l'intégralité des bénéfices devait être reversé au Téléthon. Le contexte de confinement et le mauvais temps (pluie) n'ayant penché en leur faveur, ils n'ont malheureusement eu qu'une seule visite mais la Municipalité tient à les remercier pour le temps et l'énergie consacrée ainsi que pour leur motivation.

Madame FAVIER en profite pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des participants qui se sont impliqués.

Tout le monde espère que l'année prochaine sera meilleure car des projets sont déjà en cours de réflexion en collaboration avec les délégués des parents d'élèves et les écoles.

## **6 – NOEL**

### **6.1- Bilan des décorations de Noël mises en place par les élus de la Majorité**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUERBADOT.

Celui-ci détaille toutes les décorations mises en place cette année par un grand nombre de l'équipe majorité. Ce travail collectif a permis de limiter les dépenses avec un cout global d'environ 1900€ (en grande partie réutilisable les prochaines années) alors qu'antérieurement l'intervention de la Sté EIFFAGE coûtait à la commune près de 4000€ annuels pour la simple location, l'installation et la dépose d'objets lumineux électriques.

## **7- ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

### **7.2- Opposition du transfert de pouvoirs de police administrative du Maire à la CCVE**

Les communes adhérentes à la CCVE ont le droit, dans les 6 mois qui suivent l'élection du Président, de s'opposer au transfert des pouvoirs de police administrative et ce, avant le 15 Janvier 2021.

De ce fait la commune, à part les pouvoirs de police concernant les déchets ménagers et l'assainissement des eaux usées, a le droit de s'opposer aux autres transferts de pouvoirs de police administrative au Président de la CCVE.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de pouvoirs de police administrative au Président de la CCVE et pour ce faire un arrêté municipal sera établi, adressé à la CCVE et publié.*

### **7.3- Convention avec la CCVE pour l'achat d'équipements de protection dans le cadre de la crise du COVID-19**

Suite à l'annonce du Président de la République de fournir des masques « grand public » pour chaque français à partir du 11 mai. De ce fait, après débat en audioconférence au printemps, il a été décidé pour l'achat des masques une participation intercommunale de 50% et une prise en charge communale de 50%

Pour ce faire, une convention entre la CCVE et les communes membres est nécessaire pour définir les modalités de participation de chacune des parties.

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de coopération et de financement entre la communauté de communes du val d'Essonne et la commune pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, et autorise le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.*

### **7.4- Délibération pour dossier de budget participatif à l'achat d'équipement électrique pour le service Technique**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du « Budget participatif écologique et solidaire » lancé par la Région Ile de France, la commune propose d'adresser un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'équipement électrique pour le service Technique, ceci afin de limiter entre autres, les appareils thermiques.

*Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention et signer tout document afférent à ce dossier.*

### **7.5- Convention d'offre de concours avec ECT (ENVIRO-CONSEIL-TRAVAUX) relative à l'aménagement paysager du futur Centre Equestre**

Dans le cadre de l'aménagement paysager du futur Centre Equestre, la Sté ECT a été autorisée par le propriétaire et a obtenu de la municipalité les autorisations administratives à la réalisation de cet aménagement.

Dans ce contexte et à l'effet de compenser les nuisances liées à cet aménagement, ECT propose d'apporter son concours sous forme d'une somme en numéraire et sa participation à la réalisation d'une aire de jeux pour enfants, via une convention d'offre de concours.

Monsieur le Maire précise que sous l'ancienne mandature, il n'avait été négocié avec ECT QUE la somme dérisoire de 20 000€ ( 0,3 centimes/m<sup>3</sup> ) en lieu et place des 270.000€ qui vont finalement être versés à la commune.

Madame AMIOT demande une précision sur le point 4 de la convention. Monsieur le Maire explique le point 4 en donnant un exemple : si la commune établit de nouveau un arrêté d'interdiction de circulation sur la voie concernée pour l'aménagement, cela annule l'accord visé dans la convention.

Monsieur MARAIS intervient et précise également que l'itinéraire avait été modifié par rapport à un accord initial du dossier d'aménagement et que suite à l'intervention des nouveaux élus, le transporteur est dans l'obligation de suivre l'itinéraire déterminé.

De même, des travaux de renforcement de l'accotement rue St Martin avaient été prévus et sont aujourd'hui réalisés.

Des travaux de réfection de voirie vont par ailleurs être réalisés prochainement.

*Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention présentée et autorise le Maire à la signer.*

### **7.6 – Mémoire au Tribunal Administratif relatif à un recours contre la commune d'un administré**

Monsieur le Maire expose qu'un administré, à qui la commune a demandé le remboursement de frais engagés à son profit, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. Cet administré conteste le bien-fondé de ce remboursement

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour répondre à ce recours via un mémoire pour défense à transmettre dans un délai de 2 mois.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à répondre au recours déposé par l'administré.*

### **7.7 – Projet de spectacle de Noël aux enfants des écoles**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VANIER, Adjoint au Maire.

Celui-ci explique que considérant le contexte actuel, il n'a pas été facile d'organiser un spectacle de Noël comme d'ordinaire.

Toutefois il a été possible d'obtenir 3 représentations pour les enfants des écoles, en veillant à rester vigilants sur les règles sanitaires et le respect des distanciations. Ces 3 spectacles ainsi que la venue du Père Noël ont été négociés pour un coût total de 1500€ avec une participation à hauteur de 350€ pour les écoles et le reste à charge pour la commune.

D'autre part, Monsieur le Maire remercie Madame BOUDOT, Vice-Présidente du CCAS, ainsi que son équipe pour leur travail formidable auprès des seniors de Chevannes.

Madame BOUDOT informe le contexte actuel ne permet malheureusement pas cette année la tenue d'un repas mais que des colis de Noël sont prévus pour tout le monde (ce qui représente 145 colis) et seront distribués samedi prochain.

Un caddie gracieusement prêté (avant retour) par Carrefour Market de Ballancourt a été customisé de manière réversible aux couleurs de Noël pour cette distribution.

Monsieur MARAIS demande les dispositions prises si une personne est absente lors de la distribution. Madame BOUDOT répond qu'un petit mot sera déposé dans la boîte aux lettres des personnes absentes afin qu'elles puissent venir récupérer leur colis en Mairie ou qu'une personne du CCAS repasse à son domicile.

Monsieur le Maire remercie de nouveau l'équipe du CCAS pour leur travail et leur disponibilité en cette situation sanitaire particulière.

*Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord à la proposition des spectacles pour les enfants des écoles pour un coût total de 1500€.*

## **8-INFORMATIONS**

### **8.1- Dossier ORANGE – Antennes 2, 3,4 et 5G**

Madame FAVIER, Adjointe au Maire, expose la situation sur le projet d'installation d'antennes Orange sur le château d'eau, rue de l'Aqueduc. A la vue des travaux et dès lors qu'ils ont appris qu'il s'agissait de 5G, les nouveaux élus ont immédiatement réagi en mettant en place un arrêté de suspension, leur permettant ainsi de sonder l'opinion des principaux intéressés (les Chevannais) et de trouver des éléments sur ce dossier.

A réception de l'avis de consultation, l'ancienne municipalité a de son côté décidé de distribuer un tract en argumentant par de fausses informations. Une majorité de Chevannais ayant répondu contre cette installation, la Mairie juge important de rétablir la vérité et d'informer l'ensemble de la commune des tenants et des aboutissants de ce dossier. Un démenti sera donc prochainement diffusé à la population.

Madame FAVIER explique qu'un tract de ce genre dessert forcément la commune et que véhiculer des informations erronées ou sans fondement n'a rien de constructif.

Monsieur le Maire donne la parole à une personne du public qui sollicite un démenti de la part des auteurs du tract sur la véracité des propos.

Monsieur le Maire précise ensuite que, lors d'un rendez-vous, les responsables d'Orange ont déclaré avoir proposé à l'ancienne municipalité de poser les antennes sur un poteau électrique au stade (avec proposition d'offrir gracieusement l'installation d'éclairage du grand terrain du stade qui en est démunie) mais que ce projet avait été refusé par les anciens élus sous prétexte de proximité avec les écoles, mais sans objection à priori pour les Chevannais voisins du château d'eau.

Un rapport sur les ondes émises, qui avait été adressé à la Mairie en 2018 mais que l'équipe actuelle n'a pas pu retrouver, va être transmis de nouveau à la commune pour davantage d'informations.

De même, le PNR consulté sur le sujet avait émis un avis favorable sous réserve que les antennes soient de même couleur que le Château d'Eau et d'un triste coloris gris.

Monsieur le Maire rappelle que les élus se doivent de prendre le temps d'étudier les dossiers qui leur incombent avant toute décision et ce, dans l'intérêt de la commune.

Enfin il est mentionné qu'Orange a formulé un recours suite à l'arrêté municipal prescrivant une suspension des travaux d'installation des antennes. Pour éviter un procès long et coûteux, sachant qu'il plus est que le contrat a été accepté il y a plus de 2 ans sans recours, les travaux devront reprendre en 2021.

### **8.2- Information sur les travaux du préau de l'école maternelle**

Monsieur le Maire explique avoir récemment reçu un courrier de la Préfecture relatif à la subvention allouée à la commune pour les travaux du préau de l'école maternelle. Il demande explication à Madame AMIOT sur la raison de

cette différence de montant entre celui spécifié dans le dossier de subvention et celui réalisé. Madame AMIOT répond que le projet n'a pas été réalisé comme initialement prévu faute de trésorerie.

Un courrier sera adressé par la Municipalité à la Préfecture pour notifier de l'achèvement des travaux afin de clôturer le dossier.

### **8.3- Réflexion sur le projet d'agrandissement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle qu'un plan du cimetière a été distribué à chacun. Il est aisé de voir qu'un manque de places va à terme se présenter et il va falloir songer à un agrandissement. Peut-être aurait-il été judicieux de le prévoir dans le PLU les années précédentes.

Monsieur le Maire rappelle à Madame AMIOT que le démarchage est actuellement interdit sur la commune.

### **8.4- Informations CCVE**

#### ✓ Tarifs des titres de transport scolaire pour 2020/2021

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire de la CCVE a, en date du 08 décembre, validé les participations financières des familles aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

- 24€ pour les primaires ;
- 50€ pour les collégiens non boursiers ;
- 25€ pour les collégiens boursiers (remboursement effectué par Ile-de-France Mobilités) ;
- 50€ pour les lycéens non boursiers ;
- 25€ pour les lycéens boursiers.

#### ✓ Groupement de commandes « impression » et Fournitures de bureau »

La commune a adhéré au groupement de commandes lancé par la CCVE relatif aux impressions et fournitures de bureau. Le marché est lancé.

#### ✓ Complexe multi sportif intercommunal de Mennecy

Le Maire annonce le démarrage de travaux pour la construction d'un gymnase dans la commune voisine de Mennecy.

### **8.5- Subventions**

Monsieur le Maire informe des retours reçus suite aux demandes de subventions réalisés grâce aux efforts de l'équipe de la majorité :

- Dossier de répartition du produit des amendes de police : subvention d'environ 21 600€
- Contrat de voirie communale avec la CCVE : subvention d'environ 21 300€
- Un total de travaux de 50.000€ pour une subvention globale d'environ 42 000€.

Il remercie entre autre Mélanie JOYEAU pour son implication au dossier « Fonds Propreté IDF » pour lequel une subvention d'un montant de 40 020€ a été accordée (sur un montant total du programme de 67 300€).

Monsieur le Maire informe de la suite de l'Affaire DE PALMA (recours au Tribunal Administratif sur le PLU). Il confirme que la commune est condamnée à verser des frais pour préjudice d'un montant de 1 500 € + 4000 € au titre du remboursement de leur frais d'avocat, et ce, malgré son intervention dès le début de son mandat.

Il déplore qu'une fois encore, cette procédure fasse perdre de l'argent à la commune.

Monsieur MARAIS intervient et rappelle qu'avec Mélanie JOYEAU ils sont délégués au Parc Naturel Régional du Gâtinais et que faute d'avoir reçu la délibération désignant les délégués en temps et en heure, le PNR n'avait pu les convoquer pour la désignation du Président.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est avant tout élu de Chevannes avant d'être délégué au PNR et que le magazine « L'Abeille du Parc » est disponible pour être distribué.

Monsieur Mohamed BEN OUADA, Adjoint au Maire, propose que la prochaine fois les documents liés aux débats soient également à disposition du public à l'entrée lors de la réunion, après demande préalable pour éviter les impressions superflues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.